

Budget annexe régie EU pour l'année 2020 de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

Fonctionnement DEPENSES			
		BP 2020	Résultats du vote
011	Charges à caractère général	1 086 414,58	Adopté à l'unanimité
012	Charges de personnel	913 522,00	Adopté à l'unanimité
014	Atténuation de produits	160 000,00	Adopté à l'unanimité
65	Autres charges de gestion courante	10 000,00	Adopté à l'unanimité
66	Charges financières	150 000,00	Adopté à l'unanimité
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	Adopté à l'unanimité
042	Opérations d'ordre entre sections	1 025 000,00	Adopté à l'unanimité
DEPENSES DE L'EXERCICE		3 354 936,58	

Fonctionnement RECETTES			
		BP 2020	Résultats du vote
002	Résultat de fonctionnement reporté	235 936,58	Adopté à l'unanimité
70	Produit de services	2 934 000,00	Adopté à l'unanimité
74	Dotations subventions	150 000,00	Adopté à l'unanimité
77	Produits exceptionnels	5 000,00	Adopté à l'unanimité
042	Subventions transférables	30 000,00	Adopté à l'unanimité
RECETTES DE L'EXERCICE		3 354 936,58	

Investissement DEPENSES			
		BP 2020	Résultats du vote
16	Remboursement emprunt	375 000,00	Adopté à l'unanimité
20	Immobilisations incorporelles	503 184,63	Adopté à l'unanimité
23	Travaux en cours	2 475 178,20	Adopté à l'unanimité
040	Subventions transférables	30 000,00	Adopté à l'unanimité
RAR19	Restes à réaliser 2019	2 435 677,39	Adopté à l'unanimité
Total dépenses d'invnt hors opérations		5 819 040,22	

Investissement RECETTES			
		BP 2020	Résultats du vote
001	Résultat antérieur reporté	1 149 400,32	Adopté à l'unanimité
040	Amortissements	1 025 000,00	Adopté à l'unanimité
13	Subventions d'investissement	143 000,00	Adopté à l'unanimité
16	Emprunts	2 080 929,27	Adopté à l'unanimité
RAR19	Restes à réaliser 2019	1 420 710,63	Adopté à l'unanimité
RECETTES DE L'EXERCICE		5 819 040,22	

Code INSEE

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 47
 Nombre de membres présents :
 Nombre de suffrages exprimés :

Présenté par le Président

VOTES : Pour : Contre :

Date de convocation : 8 janvier 2020

Le Président

Délibéré par le Conseil communautaire réuni en session

A Gignac, le 20 janvier 2020

Le Conseil communautaire

Commune	Nom		Présent	SIGNATURE	Commune	Nom		Présent	SIGNATURE
ANIANE	Philippe	SALASC			MONTARNAUD	Isabelle	ALIAGA		Donne procuration à Mr Louis VILLARET
ANIANE	Nicole	MORERE			MONTARNAUD	Jean Luc	BESODES		
ANIANE	Jean-André	AGOSTINI			MONTPEYROUX	Claude	CARCELLER		Béatrice WILLOQUAUX
AUMELAS	Michel	SAINTPIERRE	Serge	VAZQUEZ (suppléant)	PLAISSAN	Béatrice	NEGRIER-FERNANDO		Bernard PINGAUD (suppléant)
ARBORAS	Marie-Françoise	NACHEZ	Cécile	LEMOINE (suppléant)	POPIAN	Marie-Agnès	SIBERTIN-BLANC		Gilles BOULOUYS (suppléant)
ARGELLIERS	Georges	PIERRUGUES	Anne	ROUQUETTE (suppléant)	POUZOLS	Véronique	NEIL (EXCUSEE)		Jean BRENGUES (suppléant)
BELARGA	José	MARTINEZ			PUECHABON	Stéphane	SIMON		Xavier PEYRAUD (suppléant)
CAMPAGNAN	Maurice	DEJEAN	Jean-Marie	TARISSE (suppléant)	PUILACHER	Martine	BONNET		Mohamed EL MAHI (suppléant)
GIGNAC	Jean-François	SOTO			ST ANDRE DE SANGONIS	Jean Pierre	GABAUDAN		
GIGNAC	Amélie	MATEO	Procurator P. CHLUSTRA		ST ANDRE DE SANGONIS	Maria	MENDES CHARLIER		
GIGNAC	Olivier	SERVEL			ST ANDRE DE SANGONIS	Henry	MARTINEZ		
GIGNAC	Marie-Hélène	SANCHEZ			ST ANDRE DE SANGONIS	Roxane	MARC		
GIGNAC	Marcel	CHRISTOL			ST ANDRE DE SANGONIS	Jean Pierre	PECHIN		
GIGNAC	René	GOMEZ			ST ANDRE DE SANGONIS	Yannick	VERNIERES		
GIGNAC	Annie	LEROY			ST ANDRE DE SANGONIS	René	GARRO		
JONQUIERES	Bernard	GOUZIN	Jean-Louis	RANDON (suppléant)	ST BAUZILLE DE LA SYLVE	Gregory	BRO		Pascal THEVENIAUD (suppléant)
LA BOISSIERE	Jean-Claude	CROS	Sébastien	LAINÉ (suppléant)	ST GUIRAUD	Daniel	REQUIRAND		Bernard CAUMEIL (suppléant)
LAGAMAS	Christian	VILOING	Catherine	VIGNERON (suppléant)	ST GUILHEM LE DESERT	Philippe	MACHETEL		
LE POUGET	Louis	VILLARET			ST JEAN DE FOS	Pascal	DELIEUZE		
LE POUGET	Josette	CUTANDA			ST JEAN DE FOS	Jocelyne	KUZNIAK		
MONTARNAUD	Gérard	CABELLO			ST PARGOIRE	Jean-Luc	DARMANIN		Procurator S.P. BERTOLINI
					ST PARGOIRE	Agnès	CONSTANT		Procurator J.P. GABAUDAN
					ST PAUL ET VALMALLE	Jean-Pierre	BERTOLINI		Evelyne GELLY (suppléant)
					ST SATURNIN DE LUCIAN	Florence	QUINONERO		Thierry LAGRUE (suppléant)
					TRESSAN	Daniel	JAUDON		Sylvie MOYANO (suppléant)
					VENDEMIAN	David	CABLAT		Michèle LAGACHERIE (suppléant)

Certifié exécutoire par le Président

, compte tenu de la transmission en préfecture le

Et de la publication, le

A

.le

BUDGET REGIE EU 2020

Pour ce qui concerne le budget assainissement, il sera conforme aux réalisations 2019.

➤ **Section de fonctionnement**

- **Recettes**

Chapitre 70 : Ce sont les principales recettes pour ce budget, elles s'établissent pour l'année 2020 à 2 934K€.

Chapitre 74 : Ces recettes représente 150K€ et concernent les primes d'épuration des stations d'épuration.

- **Dépenses**

Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement sur ce budget, les prévisions ont été faites après mise à jour de la prospective et en fonction des réalisations 2019. Les principales dépenses réelles pour ces budgets sont les charges à caractère général et les charges de personnel.

Chapitre 011 : Les charges à caractère général seront de l'ordre de 1 086K€.

Chapitre 012 : Les charges de personnel sont, quant à elles, prévues suivant des clés de répartition définies par le service eau. Elles comprennent les salaires et la cotisation pour l'assurance statutaire du service et le remboursement des services supports du budget principal. Elles s'élèveront à 913K€.

Chapitre 014 : Elles représentent 160K€ sur ce budget pour la redevance versée à l'agence de l'eau.

Le budget régie Assainissement s'élèvera donc à 3 355K€ pour l'année 2020.

➤ **Section d'investissement :**

- **Recettes**

Les principales recettes d'investissement concernent les emprunts et les subventions.

Chapitre 13 : 143K€ de subventions seront affectés à ce budget.

Chapitre 16 : Le montant prévisionnel des emprunts s'élèvera à 2 081K€ pour ce budget.

- **Dépenses**

Les budgets Eau et Assainissement seront conformes à la PPI mise à jour pendant l'année 2019 sans compter les reports de 2019. Le bilan des AP/CP sera effectué conformément aux réalisations 2019. Le budget Assainissement s'établira à 3 383K€ (hors RAR) dont 2 370K€ en AP/CP. Les principales opérations seront des maîtrises d'œuvre sur des STEP (Aniane, Extension de Gignac, Puéchabon et Saint Pargoire) et la première tranche de la STEP De Véndémian. Des opérations de réseaux seront effectuées sur diverses communes.

REGIE EAUX-USEES - BUDGET PRIMITIF 2020 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
011	Charges à caractère général	1 086 414,58
012	Charges de personnel	913 522,00
014	Atténuation de produits	160 000,00
65	Autres charges de gestion courante	10 000,00
66	Charges financières	150 000,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00
042	Dotations aux amortissements	1 025 000,00
DEPENSES DE L'EXERCICE		3 354 936,58

RECETTES		
002	Résultat de fonctionnement reporté	235 936,58
70	Produits et ventes diverses	2 934 000,00
74	Dotations Subventions	150 000,00
77	Produits exceptionnels	5 000,00
042	Subventions transférables	30 000,00
RECETTES DE L'EXERCICE		3 354 936,58

REGIE EAUX USEES - BUDGET PRIMITIF 2020 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
16	Emprunts, cautionnements	375 000,00
20	Immobilisations incorporelles	503 184,63
23	Immobilisations en cours de construction	2 475 178,20
040	Subventions transférables	30 000,00
RAR2019	Restes à réaliser 2019	2 435 677,39
DEPENSES DE L'EXERCICE		5 819 040,22

RECETTES		
001	Solde exécution invt reporté	1 149 400,32
13	Subventions d'investissement	143 000,00
16	Emprunts	2 080 929,27
040	Amortissements	1 025 000,00
RAR2019	Restes à réaliser 2019	1 420 710,63
RECETTES DE L'EXERCICE		5 819 040,22